

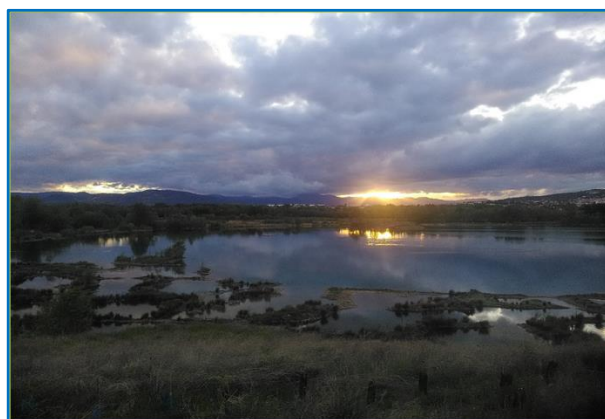


Agir pour
la biodiversité



Rapport d'activités 2023

ENSil Ecopôle du Val d'Allier
Plan de gestion 2022-2031



Communes de Pérignat-ès-Allier et
La-Roche-Noire
Département du Puy-de-Dôme



PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT



HISTORIQUE DES VERSIONS DU DOCUMENT

Version	Date	Commentaire
V1	18/01/2024	Manon Despeaux, rédaction du rapport d'activité
V2	07/02/2024	Matthieu Le Roux, relecture et validation interne
VX	07/02/2024	Anatole Gruzelle, relecture et validation

REFERENCE DU DOCUMENT

DESPEAUX M., LALANNE L. & MALY L. Rapport d'activités 2023, ENSil Ecopôle du Val d'Allier.
26pp

REDACTION ET VALIDATION

Objet	Personne
Rédaction	DESPEAUX Manon, Cheffe de projets, LPO AuRA DT Auvergne LALANNE Lise, Directrice, Régie de Territoire des deux rives MALY Laurent, Eleveur, Nature aux pattes
Relecture et validation	GRUZELLE Anatole, Coordinateur de projets, SEAT LE ROUX Matthieu, Chef du service Conservation et gestion de sites, LPO AURA

STRUCTURES

LPO Auvergne Rhône-Alpes, Délégation Territoriale Auvergne
Adresse : 2bis, rue du Clos Perret, 63100 CLERMONT-FERRAND
Tél : 04 70 36 39 79
Email : auvergne@lpo.fr

Régie de Territoire des deux rives
Adresse : Cour Valmy – Boulevard de la Porte Neuve – 63 160 BILLOM
Tél : 04 73 84 78 30
Email : regieterritoire63@gmail.com

Nature aux pattes
Adresse : 124 Impasse du Madet, Le Madet – 63 160 EGLISENEUVE PRES-BILLOM
Tél : 06 81 74 42 84
Email : natureauxpattes@orange.fr

CREDITS PHOTO

Page de garde : GIRAUD C, Point de vue sur l'Ecopôle & RIOLS R, Colonie de Sternes pierregarin

SOMMAIRE

PRESENTATION DU SITE	5
1. Rappel de l'historique récent	5
2. Cartographie du site	6
CS - CONNAISSANCE ET SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE NATUREL	7
3. CS1. Suivi de l'avifaune	7
3.1. Avifaune nicheuse	7
3.2. Avifaune hivernante	11
4. CS5. Suivi des Amphibiens	12
IE - INDICATEURS ET EVALUATIONS	13
5. IE1. Rédaction du rapport d'activités annuel	13
IP - INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE NATUREL	13
6. IP1a. Maintien des zones pionnières (berges, grèves, ilots...)	13
7. IP2A. Entretien des radeaux à Laridés	13
8. IP2B. Remplacement des radeaux à Laridés	13
9. IP5. Création de mares et maintien du réseau existant	13
10. IP7a. Entretien des boisements (ripisylves, haies, arbres isolés...)	14
11. IP8a. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales	14
12. IP12. Gestion des milieux ouverts : prairies, zones enherbées et espaces interstitiels	16
13. IP.14 Restauration des zones pionnières en cours de fermeture	19
ME – MAINTENANCE, ENTRETIEN ET OUTILS PARTAGES	20
14. ME1a. Limiter les pollutions – nettoyage	20
15. ME2. Entretien ET RESTAURATION des parcs de pâturage	20
SP - SURVEILLANCE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT	21
16. SP1. Veille écologique	21
17. SP2. Veille et entretien des aménagements	21
AT - AMENAGEMENTS TOURISTIQUES ET GESTION DE LA FREQUENTATION	21
18. AT22a. Entretien des cheminements et aménagements	21

19.	AT22b. restauration des cheminements et des aménagements	22
PA - PRESTATIONS D'ACCUEIL ET ANIMATIONS		23
20.	PA7. Etablissement et mise en œuvre d'un programme d'animations	23
21.	PA12. Organisation de chantiers participatifs en faveur de la biodiversité	24
MS - MANAGEMENT ET SOUTIEN		25
22.	MS2. Concertation permanente avec les acteurs locaux	25
23.	MS3. Coordination, suivi administratif et financier	25
BILAN FINANCIER 2023		26
PREVISIONNEL 2024		27
ANNEXES		28
24.	Rapport de suivi Amphibiens	28
25.	Rapport d'activité Régie de Territoire	28

PRESENTATION DU SITE

1. RAPPEL DE L'HISTORIQUE RECENT

Situé en rive droite de l'Allier, aux limites de l'agglomération clermontoise, l'Ecopôle du Val d'Allier englobe un ensemble de gravières dont l'exploitation s'est terminée en 2016. L'intérêt écologique du site réside en sa proximité à la rivière Allier et son implantation sur un axe migratoire important pour les oiseaux d'eau.

Inscrite au Contrat Territorial Val d'Allier Alluvial, la gestion du site entre 2016 et 2020 consistait à poursuivre la réhabilitation écologique des gravières entreprise en 2010, afin de favoriser l'accueil d'une riche biodiversité, tout en y assurant l'accueil et la sensibilisation d'un large public. Pour assurer une continuité des actions, le SEAT et la LPO ont participé à la définition du nouveau contrat territorial Val d'Allier Alluvial lors de groupes de travail, réunions territoriales et comité de pilotage.

La réhabilitation du site, a été faite en concertation avec le SEAT, le carrier (GIE de Bellerive) et la LPO Auvergne. Cela a permis un réaménagement exemplaire, à plus d'un titre, qui fait de ce site aujourd'hui une référence.

Après 2018, ayant marqué la valorisation et l'ouverture du site au public, l'intégration d'une multiplicité d'acteurs dans le fonctionnement global et les réflexions autour de l'Ecopôle s'intensifient et se poursuivent. Fin 2018, au regard de la cohérence des actions, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a rétrocédé ses parcelles de l'ENS du Pacage au SEAT et procédé à la labélisation de l'ensemble du site en ENS d'initiative locale. Cette union des deux sites a engendré en 2019 la fusion des deux plans de gestion de l'Ecopôle et du Pacage. Aussi, les intitulés d'actions présentées dans ce rapport, peuvent être différentes des années précédentes.

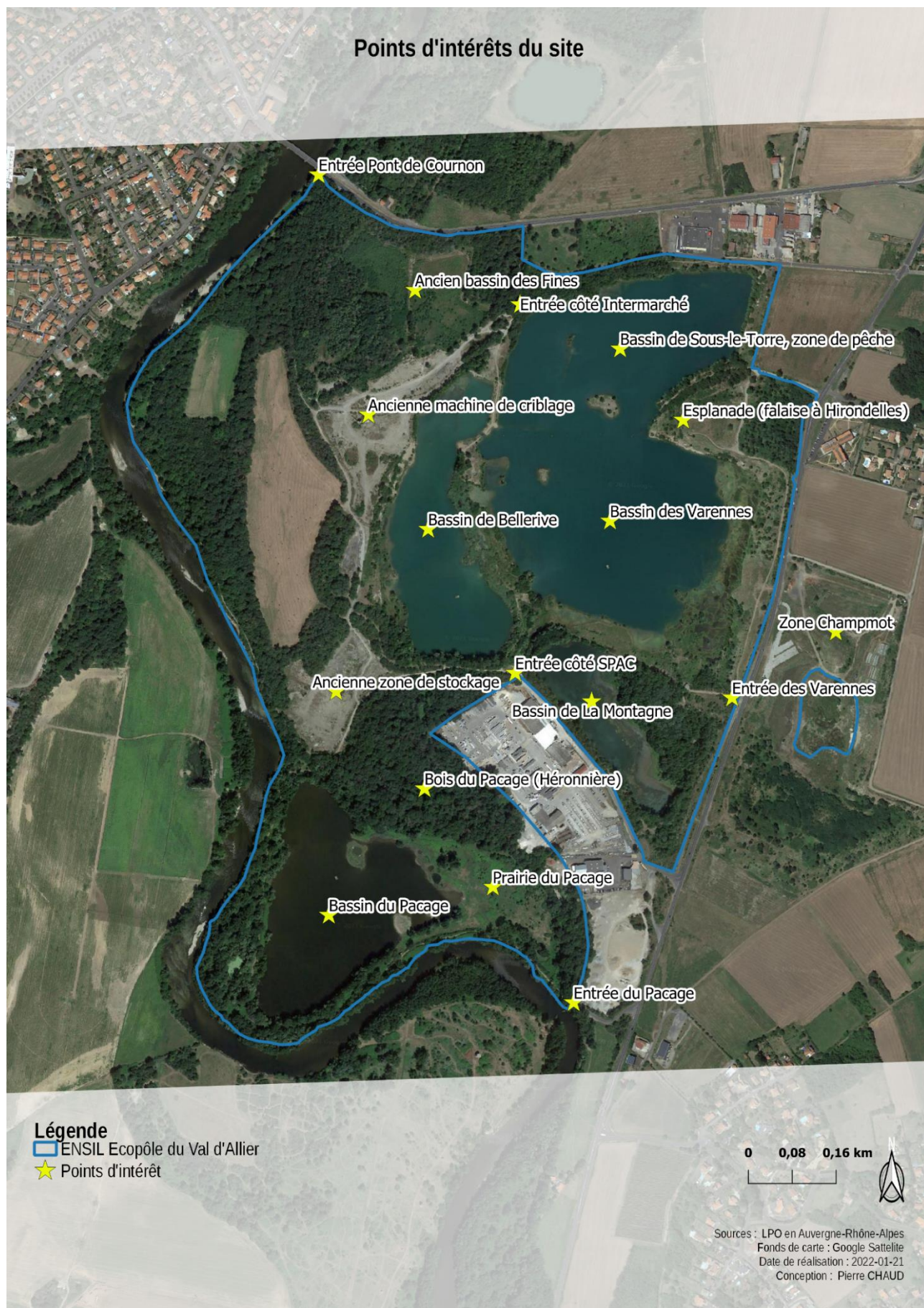
La **Régie de territoire des deux rives**, association d'insertion sociale par le travail, intervient en partenariat avec la LPO et le SEAT depuis 2019 pour les actions d'entretien courant, de veille patrimoniale et de médiation sociale sur le site. Cette innovation partenariale permet de faire participer des équipes en insertion professionnelle à un projet de réhabilitation et de gestion écologique ainsi qu'à la valorisation et l'accueil du public sur le site. En 2021 le rôle de la Régie de territoire sur l'ENSIL est une nouvelle fois encadrée par la LPO Auvergne et le SEAT pour assurer le bon déroulement des actions et l'atteinte des objectifs.

L'entreprise **Nature aux pattes**, représentée par Laurent Maly, intervient pour le maintien et la restauration des milieux ouverts par l'écopastoralisme ovin-caprin.

En 2020 et 2021, le plan de gestion de l'ENS a été mis à jour par un groupement d'acteurs composé de la LPO Auvergne, la Régie de territoire des deux rives, Nature aux pattes, Rural Combo et l'agence Vous êtes d'ici.

L'année 2023 correspond à la deuxième année de mise en œuvre de ce plan de gestion décennal.

2. CARTOGRAPHIE DU SITE



CS - CONNAISSANCE ET SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE NATUREL

3. CS1. SUIVI DE L'AVIFAUNE

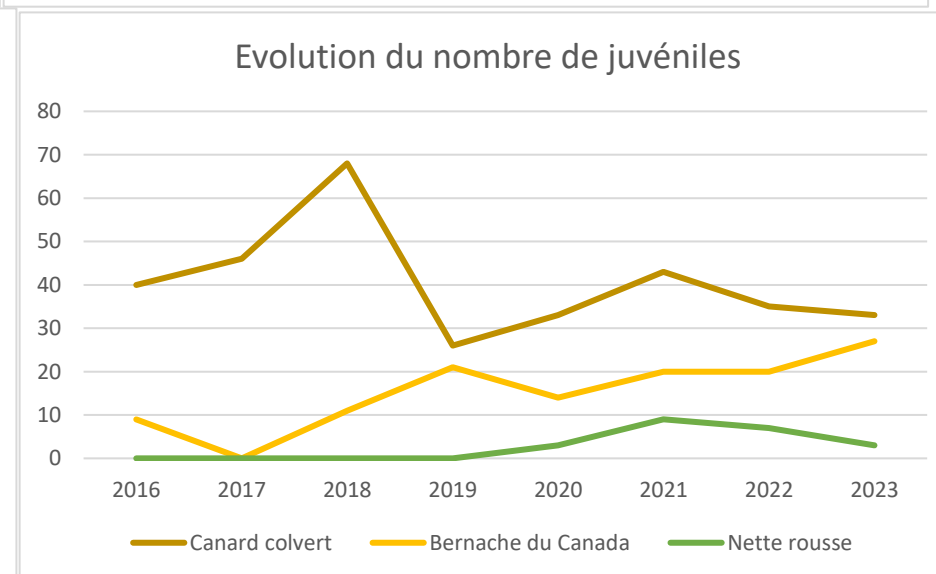
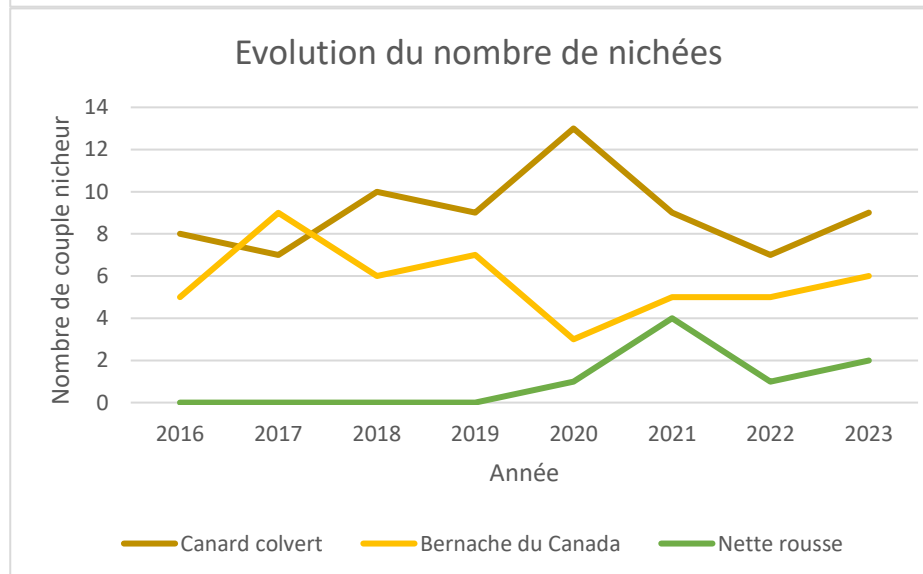
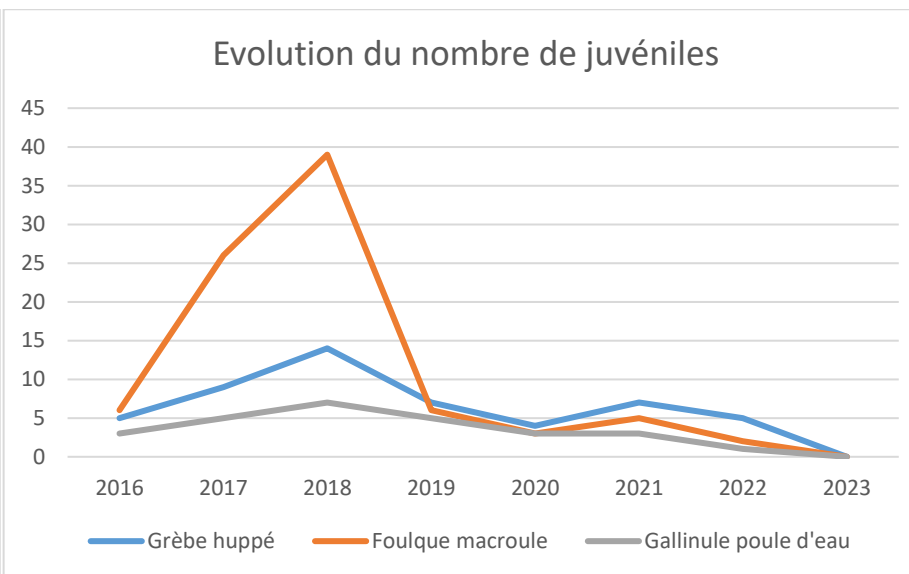
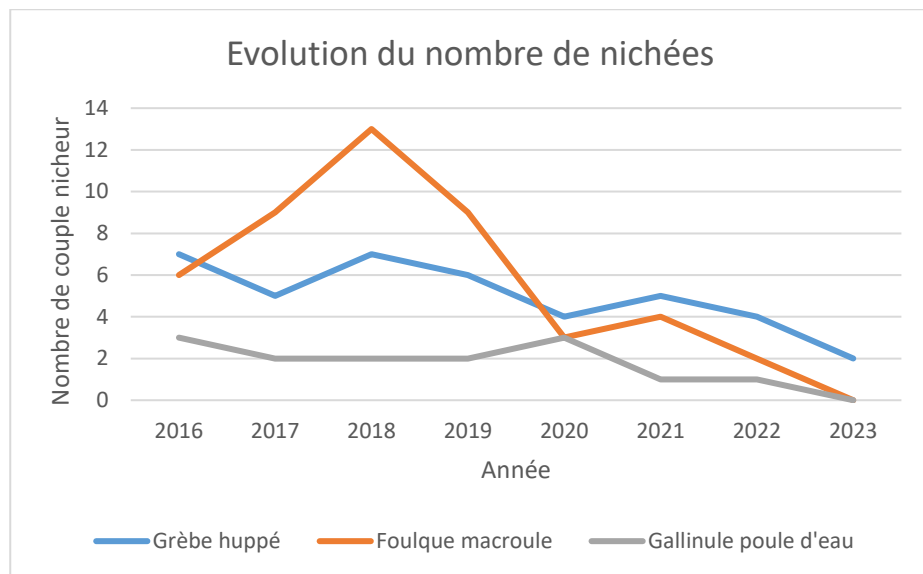
L'avifaune est un bio-indicateur par excellence de la gestion écologique d'un site tel que l'ENSil de l'Ecopôle du Val d'Allier. En effet, sa mosaïque de milieux et la connaissance fine des espèces d'oiseaux présentes vont permettre de suivre annuellement l'évolution démographique des espèces à enjeux et ainsi mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre dans le cadre du plan de gestion. En 2023, 140 espèces ont été observées sur les 245 espèces vues au moins une fois.

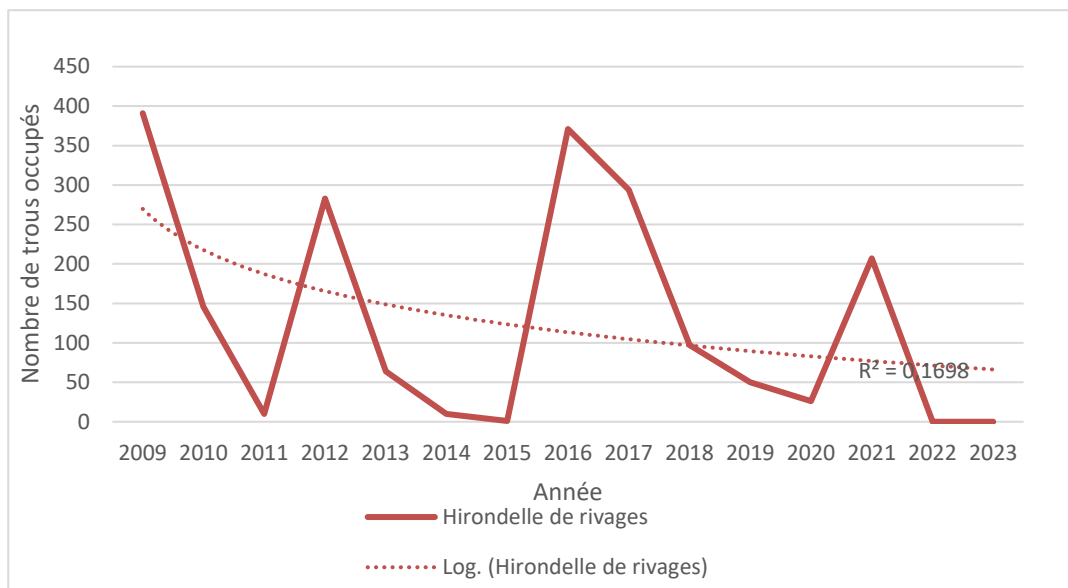
3.1. Avifaune nicheuse

Nom vernaculaire	Bassin du Pacage			Bassin de la Montagne			Bassin de Bellerive			Bassin des Varennes			TOTAL		
	Nb nich.	Nb juv.	Prod.	Nb nich.	Nb juv.	Prod.	Nb nich.	Nb juv.	Prod.	Nb nich.	Nb juv.	Prod.	Nb nich.	Nb juv.	Prod.
Bernache du Canada	1	7	7	0	0	0	1	5	5	4	15	3,75	6	27	4,5
Nette rousse	1	1	1	0	0	0	0	0	0	1	2	2	2	3	1,5
Canard colvert	7	23	3,3	0	0	0	1	5	5	1	5	5	9	33	3,7
Grèbe huppé	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	2	0	0

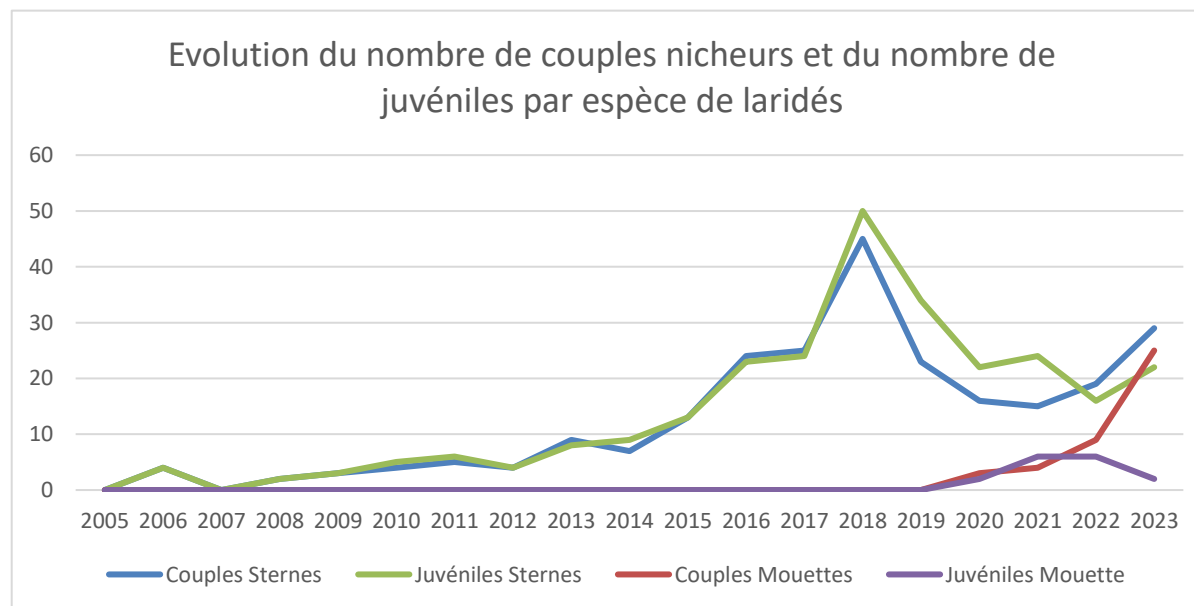
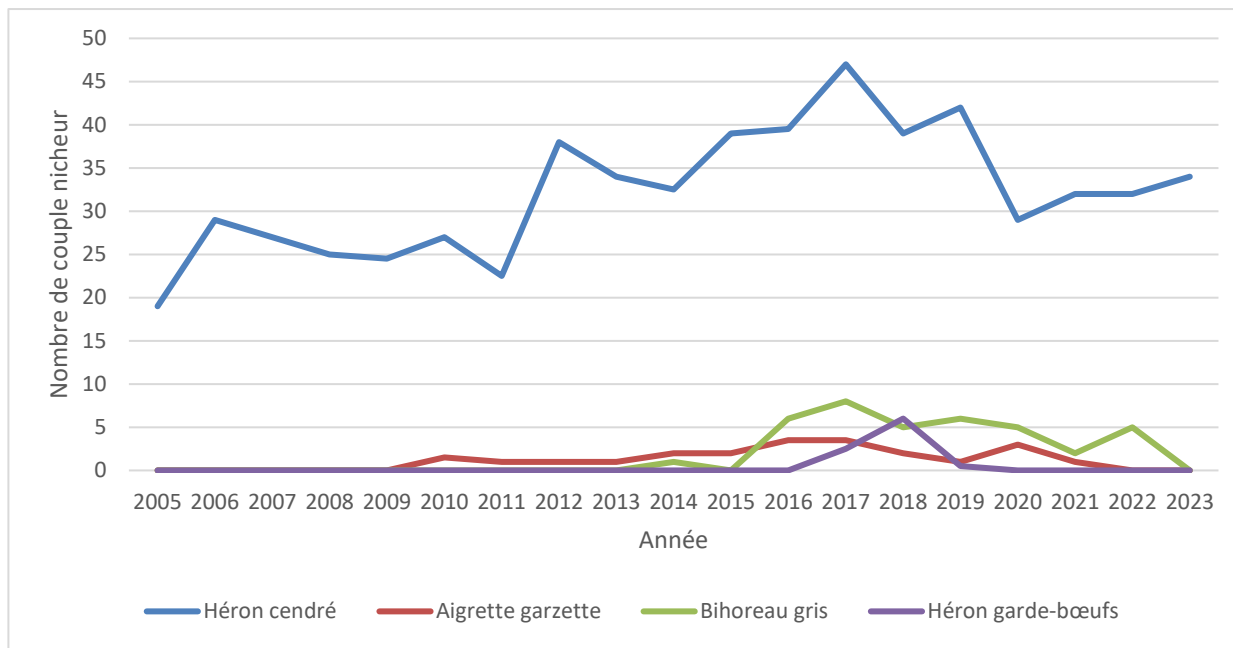
Nb nich. = Nombre de nichées / Nb juv. = Nombre de juvéniles à l'envol / Prod. = Productivité (Nombre de jeunes à l'envol par couple nicheur)

En plus de cela, notons la présence de 2 couples de nicheurs probables de Petit Gravelot, mais aucun jeune n'ayant été observé la reproduction de cette espèce n'est pas avérée pour 2023. Très discret et très susceptible au dérangement, le Petit Gravelot a de grandes difficultés à nicher sur l'Ecopôle et sa reproduction est souvent difficile à confirmer. Une mise en défend des berges et des zones de grèves plus efficace lui serait bénéfique.





Malgré l'observation d'une trentaine de trous occupés par les Hirondelles de rivage en début de saison, il s'avère que la colonie a été rapidement abandonnée par l'espèce à cause du dérangement (baignade, sauts depuis le haut de la falaise et escalade de cette dernière ce qui détruit les trous de nidification). Il s'agit de la **deuxième année connue sans reproduction** de cette espèce sur l'Ecopôle depuis sa colonisation de la falaise. La mise en œuvre de mesures techniques et réglementaires est plus qu'urgente si cette colonie veut être sauvée.



3.2. Avifaune hivernante

Wetland 2022-2023	Novembre 2022	Décembre 2022	Janvier 2023	Février 2023
Avocette élégante	0	0	0	0
Bécassine des marais	0	3	0	1
Bernache du Canada	0	0	5	14
Bernache nonnette	0	0	0	0
Canard chipeau	0	21	17	17
Canard colvert	75	46	37	42
Canard siffleur	0	0	0	0
Canard souchet	0	14	10	7
Chevalier guignette	2	0	1	1
Chevalier cul-blanc	0	1	0	0
Foulque macroule	31	43	55	39
Fuligule milouin	0	2	0	0
Fuligule morillon	0	0	0	0
Gallinule poule d'eau	1	5	3	0
Goéland leucopnée	1	0	3	4
Grand cormoran	35	54	50	52
Grande aigrette	1	4	8	2
Grèbe castagneux	0	2	3	1
Grèbe huppé	15	23	13	10
Harle bièvre	0	0	0	0
Héron cendré	9	8	5	4
Mouette rieuse	0	1	0	0
Nette rousse	0	0	0	0
Râle d'eau	0	0	1	0
Sarcelle d'hiver	11	40	13	8
Tadorne de Belon	0	0	0	0
Total espèces	10	15	15	14
Total individus	181	267	224	202

D'après le tableau ci-dessus, il est à noter que la richesse spécifique a été la plus importante en décembre 2022 et janvier 2023 avec 15 espèces d'oiseaux d'eaux hivernants contactés sur le site dont le maximum d'individus contacté s'élève à 267 au mois de décembre 2022.

4. CS5. SUIVI DES AMPHIBIENS

En ce qui concerne le suivi des Amphibiens, le protocole national POPAmphibiens communautés a été appliqué. Ainsi, 5 espèces d'Amphibiens ont été détectées dans le cadre du suivi avec un total de 161 individus comptabilisés. Le rapport est disponible en annexe du présent document.



IE - INDICATEURS ET EVALUATIONS

5. IE1. REDACTION DU RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL

Le rapport d'activité annuel permet de réaliser un bilan opérationnel et financier des actions mises en œuvre durant l'année, de rendre compte aux différents partenaires et financeurs du projet ainsi que de faciliter les différentes évaluations à venir en synthétisant toutes les informations concernant la gestion du site dans un document unique.

Ce rapport d'activité correspond à un nouveau modèle, mis à jour à l'occasion du nouveau plan de gestion. Ce modèle sera repris pour les 10 années de mise en œuvre de l'actuel plan de gestion afin de faciliter la recherche d'informations lors des évaluations.

IP - INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE NATUREL

6. IP1A. MAINTIEN DES ZONES PIONNIERES (BERGES, GREVES, ILOTS...)

La conservation des espèces inféodées aux milieux alluviaux pionniers est l'enjeu majeur de la gestion de l'ENSil de l'Ecopôle du Val d'Allier. Ainsi, ces zones nécessitent des travaux d'entretien annuels afin de les maintenir à un stade pionnier : débroussaillage, fauche, arrachage des ligneux et des végétations sur les radeaux... Ces travaux sont réalisés fin d'automne / fin d'hiver afin de perturber le moins possible la biodiversité du site et notamment l'avifaune.

Ainsi, sur le pourtour des mares et des berges du bassin des Varennes, 1ha a fait l'objet d'un débroussaillage. Enfin, l'îlot à Laro-limicoles a fait l'objet de l'arrachage des végétations.

7. IP2A. ENTRETIEN DES RADEAUX A LARIDES

Cette action a pour objectif de maintenir en bon état les radeaux à Laridés pour permettre leur reproduction, en particulier les sternes.

En 2023, l'ensemble des radeaux à Laridés (Pacage, Bellerive et Varennes) ont été entretenus notamment lors d'un chantier bénévole en partenariat avec Michelin, développé dans l'action PA12. détaillée ci-après.

Aussi, les petits radeaux à Laridés ont également été entretenus au cours de l'année (excès de végétations, de fèces, casse...), retirés et réinstallés lors de dérives sur les plans d'eaux.

8. IP2B. REMPLACEMENT DES RADEAUX A LARIDES

Suite à une concertation entre acteurs, il a été décidé d'allouer le budget prévu pour cette action à l'action IP5 pour restaurer et mettre en valeur la petite mare forestière connectée au bassin des Varennes.

9. IP5. CREATION DE MARES ET MAINTIEN DU RESEAU EXISTANT

Cette action se déroulera début février 2024 et consistera au retrait des déchets métalliques accumulés dans la mare dont un conteneur métallique anciennement utilisé comme flotteur à tapis de carrière, au reprofilage

des berges et la valorisation pédagogique de la mare de la zone de criblage/étang de Bellerive.



Retrait de déchets métalliques dans une mare sur le site de l'Ecopôle.

10. IP7A. ENTRETIEN DES BOISEMENTS (RIPISYLVES, HAIES, ARBRES ISOLÉS...)

En tant que micro-écosystème, les arbres têtards doivent être régulièrement taillés (tous les 3-5 ans). De plus, les ripisylves des bassins font l'objet d'une veille particulière et des arbres peuvent être abattus ou taillés afin de garantir la stabilité et le fonctionnement écologique des berges tout en permettant d'offrir des points de vue au public. Ces travaux de tronçonnage sont effectués exclusivement l'hiver (période de repos végétatif). Ainsi, un entretien de 12 arbres têtards a été réalisé (saules et peupliers) ainsi qu'un entretien de la végétation pour dégager le point de vue de l'observatoire du bassin Bellerive.

11. IP8A. LUTTE CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES VEGETALES

L'ENSil de l'Ecopôle du Val d'Allier abrite malheureusement de nombreuses espèces de plantes exotiques envahissantes. Les plus abondantes et celles pour lesquelles il est désormais inutile d'essayer de les éradiquer sont la Renouée du Japon, le Robinier faux-acacia et le Sénéçon du Cap. Concernant la Renouée, les nouvelles tâches naissantes sont cependant systématiquement arrachées afin de limiter la colonisation de secteur pour l'instant épargnés.

Mais il y a tout de même certaines espèces qui sont encore aujourd'hui peu abondante sur le site et pour lesquelles une veille très attentive est mise en œuvre. Ainsi, les berges sont surveillées pour arracher toutes tâches de Jussie à grandes fleurs, et les milieux ouverts sont parcourus afin de déceler la présence et d'éliminer les pieds d'Aster américaine. Cette lutte est réalisée au moyen de passages réguliers sur l'ensemble du site durant toute la saison de floraison de ces espèces, à savoir la période allant de juin à septembre.

Cette action concerne 2 opérateurs, la LPO et la Régie de Territoire. Citons par exemple, des interventions sur les EEE menées en 2023 :

- Extraction d'un géotextile déchiré couvrant une zone d'infestation de Renouée du Japon puis arrachage manuel des taches de propagation dans le Parc 2 [ponctuel : avril – 3 opérateurs]
- Intervention à l'aide de débroussailleuses sur la Renouée du Japon le long de la voie verte [juin – 5 opérateurs]
- Surveillance des EEE sur tout le site et arrachage de la Jussie au pacage (1m²)

12. IP12. GESTION DES MILIEUX OUVERTS : PRAIRIES, ZONES ENHERBEES ET ESPACES INTERSTITIELS

Cette action concerne trois des acteurs gestionnaires : la LPO, NAP et la Régie.

La richesse écologique du site est due en grande partie à la mosaïque d'habitats présents, entre autres aux nombreux milieux ouverts divers et variés : prairies humides, prairies sèches et maigres, pelouses, talus et coteaux secs... Ces milieux accueillent de nombreuses espèces de Rhopalocères (papillons de jour), d'Orthoptères (grillons, criquets et sauterelles), d'Orchidées et autres plantes.

Deux techniques de gestion complémentaires et répondant à des contextes et objectifs différents sont mises en œuvre sur le site : l'écopastoralisme et la fauche tardive.

Zone	Surface fauchée (m²)
Prairie humide des Varennes	7000
Talus SPAC	66
Haut-fond	2900
Talus sous l'observatoire des Varennes	1800
Prairie SPAC	720

Sur les zones de l'Ecopôle, ce sont près d'1 ha de prairie humide et 0,26 ha de prairie maigre qui ont été fauchés.

Par ailleurs, la Régie de territoires a réalisé des opérations d'entretien des milieux ouverts durant cette année 2023 avec notamment l'intervention mécanique auprès des espèces exotiques envahissantes végétales et la limitation de l'embroussaillage des abords des parcs de pâturage.

- Débroussaillage et entretien des parcs à animaux [ponctuel : avril-septembre – 7 opérateurs]
- Réouverture du parcours sur la prairie maigre de l'Esplanade [ponctuel : avril – 3 opérateurs]

Zones de fauche - Ecopôle 2023



- Bilan du pâturage **ovins/caprins** sur les parcs du Pacage et de l'Ecopôle, Laurent Maly, décembre 2023 :

SURFACE (Ha)	SITE	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE
0,371	PACAGE	7/04							
			22/04.						11/12.
0,28	ECOPOLE 1		20/04 17/05				9 16/09	15-24/10	
0,278	ECOPOLE 2		20/04 17/05 26/04 22/05					18/10 9/11	
0,225	ECOPOLE 3		17/05 4/06 17/05	9/06 07/06	26/07 03/07		16/09 09/09	3/11 15/10	

SURFACE (Ha)	SITE	n jours pâturage	n jours Chèvres / Brebis	Chargement UGB/Ha/an	n Max Animaux	n Min Animaux
0,371	PACAGE	234	5265	0,58	36	8
2023		233	4288	0,48	24	9
0,28	ECOPOLE 1	36	205	0,30	3	6
2023		10	20	0,03	2	2
0,278	ECOPOLE 2	50	267	0,39	6	2
2023		27	162	0,24	6	6
0,225	ECOPOLE 3	114	561	1,02	6	2
2023		88	427	0,78	6	2
TOTAL 2022		434	6298			
	2023	358	4897			

➤ FAITS MARQUANTS PARCS 1 à 3 :

- Pas d'animaux entre le 04/06 et le 03/07 en raison de la tonte
- Durée et pression de pâturage volontairement réduites sur P1 & P2
- Afin de tenter de limiter un développement déjà très marqué de certaines invasives et préserver la flore locale, les parcs 1 et 2 n'ont quasiment pas été pâturés. En effet en l'absence de leur fauche dès juin, ajouté à leurs caractères dominant et toxique pour les animaux, favorise leur prolifération. Elles profitent par ailleurs du surpâturage effectué par les animaux qui se rabattent sur la flore locale déjà fortement mise à mal par la sécheresse.
- 15/10/23 : Ouverture par malveillance du parc 3. 2 brebis récupérées sous l'observatoire des Varennes. Une troisième retrouvée morte dans la peupleraie devant le parc 3.

➤ FAITS MARQUANTS PACAGE 2023

- Plusieurs Interventions réalisées sur la clôture en bordure de la héronnière au niveau de l'étang. Son état très dégradé laisse passer les chèvres qui ont ainsi largement pâturé sous la héronnière. Même remarque à gauche sous l'observatoire
- En 2023 la pression de pâturage sur le Pacage a été équivalente à celle de 2022. Ceci bien qu'aucune brebis n'ait été mise au Pacage en fin d'année comme en 2022. Les chèvres ont été maintenues plus longtemps en place, mais l'utilisation de brebis en fin de saison serait à envisager pour 2024. Cette installation n'a pas été réalisée en 2023 en raison des risques de crue. Effet du pâturage très favorable sur la Renouée du Japon, espèce invasive fortement représentée sur le site.

13. IP.14 RESTAURATION DES ZONES PIONIÈRES EN COURS DE FERMETURE

Les zones de stockages et de criblage n'ont pas pu être pâturées en raison de contraintes budgétaires et de compatibilité avec les usages de loisirs perçus sur ces zones (déambulation de chiens, sur fréquentation, risque de perte de troupeau). Par conséquent, cette action n'a pas été retenue comme prioritaire en 2023. Néanmoins, une réflexion sera menée en 2024 pour la mise en place d'un pâturage extensif sur la zone de stockage dans la mesure des moyens disponibles.

14. ME1A. LIMITER LES POLLUTIONS – NETTOYAGE

Afin de maintenir le site dans un état correct pour les visiteurs et éviter les pollutions, la Régie est intervenue chaque semaine tout au long de l'année 2023. La quantité de déchets dépendant fortement de la météo, l'arrivée de la saison estivale a été marquée par une forte augmentation du nombre de sacs poubelles ramassés, passant d'une moyenne de 9 sacs/semaine en hiver à 22 sacs/semaine au printemps. En été, deux passages par semaine sont réalisés pour ramasser les déchets du site. Le nombre de sacs de déchets ramassés sur l'Écopôle a été, en moyenne sur l'été 2023, de 17 sacs/jour. Cet automne aura été marqué par un beau temps ce qui a maintenu les deux jours de ramassage de déchets jusqu'à octobre. En moyenne, il a été ramassé 15 sacs/jour durant cette saison.

Les actions menées sont les suivantes :

- Ramassage des déchets sur l'ensemble du site [hebdomadaire d'octobre à mai et bi-hebdomadaire de juin à septembre : 4 opérateurs minimum – 3 heures/jour]
- Evacuation et changement des sacs poubelles installés sur la zone fréquentée [hebdomadaire d'octobre à mai et bi-hebdomadaire de juin à septembre : 4 opérateurs minimum – 3 heures/jour]
- Ramassage des dépôts sauvages, notamment du côté Intermarché et Alkern (Béton, canapé, chaises, palettes, sommier, etc.) [ponctuel : 4 opérateurs minimum – 3 heures/jour]
- Tri et mise en déchetterie [hebdomadaire d'octobre à mai et bi-hebdomadaire de juin à septembre : 4 opérateurs minimum – 1 heure/jour]

15. ME2. ENTRETIEN ET RESTAURATION DES PARCS DE PATURAGE

L'entretien courant des parcs de pâturage a été effectué par la Régie de territoire. La Régie est ainsi intervenue principalement sur la période d'avril à juin ainsi qu'au début de l'automne afin de restaurer l'ensemble des parcs de pâturage. La réparation des clôtures s'est poursuivie sur le second semestre 2023, notamment sur le parc du Pacage. De plus, la Régie assure le réapprovisionnement en eau des animaux dédiés à l'écopastoralisme présents sur le site, particulièrement en été. Les échanges entre l'éleveur et la Régie ont permis d'agir rapidement et avec efficacité.

Ainsi, plusieurs actions ont été effectuées durant l'année 2023 :

- Approvisionnement en eau des animaux [hebdomadaire voire bi-hebdomadaire sur la période estivale – 2 opérateurs]
- Restauration complète de la clôture du parc de pâturage du Pacage par le remplacement des piquets, fils et tendeurs défectueux, la remise en tension des fils pour assurer la bonne tenue des clôtures et la pose de barbelé pour limiter le braconnage [ponctuel : avril – 4 opérateurs minimum]
- Entretien des clôtures du Parc 2 par le débroussaillage des abords de la clôture (intérieur et extérieur), réparation de la clôture et du portillon par le remplacement des fils et tendeurs défectueux, remise en tension des fils pour assurer la bonne tenue des clôtures [ponctuel : avril – 2 opérateurs]
- Réparation des abris (renouvellement des planches cassées), lasure du bois [ponctuel : avril – 2 opérateurs]
- Restauration de la clôture du Parc 3 et de son sas de contention, ouverture de poches dans les massifs de ronces/égantiers permettant le passage des animaux et leur offrant un refuge [ponctuel : avril – 5 opérateurs]
- Fauche de la végétation aux abords des Parcs 1, 2 et 3 suites aux préconisations du SEAT liées aux risques incendies [ponctuel : juin – 3 opérateurs minimum]
- Restauration de la clôture du parc de pâturage du Pacage côté Héronnière [ponctuel : -octobre-novembre – 2 opérateurs]

- Création d'un sas de contention au parc de pâturage du Pacage et le renfort du portillon d'entrée [ponctuel : octobre-novembre-décembre – 2 opérateurs]
- Débroussaillage de la renoué sur la clôture du parc à pâturage zone pacage sur 300m linéaire
- Restauration de la clôture sur l'ensemble de la zone pacage – 500m linéaire
- Restauration sas d'entrée du parc 1
- Débroussaillage des ronciers et buissons sur la zone pacage.

SP - SURVEILLANCE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT

16. SP1. VEILLE ECOLOGIQUE

Le public, de plus en plus nombreux du site de l'Ecopôle, accroît la vulnérabilité de sa biodiversité exceptionnelle. La Régie, de par sa présence constante, maintient une surveillance du site pour limiter les perturbations provoquées par les incivilités et le vandalisme. Cela donne aussi lieu à la vérification de l'état des aménagements et infrastructures

- Médiation sociale et sensibilisation du public de manière continue (chien non tenue en laisse, baignade interdite, feux interdits, bivouac interdit) [quotidien – 4 opérateurs minimum]
- Passage pour effectuer la veille [hebdomadaire de septembre à avril et bi-hebdomadaire de mai à août – 4 opérateurs minimum]

En plus d'une surveillance menée par la Régie de Territoire, les autres acteurs gestionnaires du site (LPO, SEAT, Natureauxpattes) assurent une présence régulière tout au long de l'année, en particulier lors des saisons sensibles permettant de sensibiliser le public à la réglementation du site ainsi qu'aux enjeux écologiques.

Ainsi, en 2023, la LPO a effectué 8 demi-journées de surveillance réparties entre mars et octobre.

17. SP2. VEILLE ET ENTRETIEN DES AMENAGEMENTS

L'objectif de cette action est d'entretenir les aménagements et assurer la sécurité des visiteurs de l'ENS tout en garantissant une praticabilité des sentiers par la fauche de ceux-ci. De plus, l'abattage d'arbres et la coupe des branches en sous-bois sont effectués aussi rapidement que nécessaire. Une veille préalable à cet entretien est réalisée chaque semaine afin de planifier les jours d'intervention. Le mois de novembre 2023 aura été chargé en évacuation de branchages et abattages d'arbres dangereux, effectués de manière proactive et réactive, du fait de la tempête Frédéric.

AT - AMENAGEMENTS TOURISTIQUES ET GESTION DE LA FREQUENTATION

18. AT22A. ENTRETIEN DES CHEMINEMENTS ET AMENAGEMENTS

Cette action a lieu en complément de l'action SP2. « Veille et entretien des aménagements », développée dans le paragraphe précédent.

Ainsi, la Régie veille à la sécurité du public et à la perméabilité des fermetures d'accès aux zones sensibles en surveillant l'état des aménagements du site.

- Abattage d'arbres au fil de l'eau [ponctuel : mars-mai-juillet-août-octobre-novembre : 2 opérateurs minimum]
- Marcottage avec des tiges d'égantier afin de bloquer les sentiers sauvages non désirés autour du parc 2 [ponctuel : avril – 2 opérateurs]

- Réparation des observatoires avec le redressement de grillages dégradés, la consolidation des bancs en bois, réparation des marches cassées sur les escaliers de la zone Montagne [ponctuel : mars-avril-mai – 2 opérateurs]
- Réparation de panneaux d'information dégradés [ponctuel : juillet-octobre – 3 opérateurs]
- Confection d'une barrière en bois sur le belvédère donnant sur le bassin des Varennes [ponctuel : mai – 6 opérateurs sur 5 jours]
- Débroussaillage de la Renouée du Japon le long des sentiers de la Voie Verte côté Pacage [ponctuel : mai-juin – 4 opérateurs minimum sur 5 jours]
- Pose d'un piquet de bois à l'entrée côté Esplanade pour empêcher l'accès aux voitures [ponctuel : octobre – 2 opérateurs]
- Obstruction d'un sentier sauvage à l'observatoire Le Coz, entrée des Varennes, avec une lisse en bois [ponctuel : décembre – 2 opérateurs]
- Obstruction d'un sentier sauvage à l'observatoire aux bas des marches côté SPAC avec du fil métallique [ponctuel : décembre – 2 opérateurs]

19. AT22B. RESTAURATION DES CHEMINEMENTS ET DES AMENAGEMENTS

Dans le cadre de cette action, plusieurs opérations ont été menées en 2023 :

- Restauration de la clôture en bordure de sentier de la prairie du grand observatoire ;
- Entretien de la ligne d'eau déplacée suite à un détachement volontaire ;
- Démontage et retrait des anciens éco-compteurs et pose et alimentation du nouvel éco-compteur sur la zone de criblage ;
- Réparation d'un poteau d'accès au site par les véhicules de secours.

PA - PRESTATIONS D'ACCUEIL ET ANIMATIONS

20. PA7. ETABLISSEMENT ET MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME D'ANIMATIONS

INTERVENTIONS SCOLAIRES

La découverte des oiseaux de l'Ecopôle et la découverte de la biodiversité de manière générale ont été les thèmes principaux des différentes interventions.

La quasi-totalité des séances ont eu lieu sur le site et ont permis de profiter directement de la nature et de ce qu'elle nous permet d'observer et de vivre. Les enfants ont pu observer les oiseaux à l'aide de jumelles, découvrir les petits animaux en récoltant avec des boîtes loupes pour observer de plus près la petite faune du site et découvrir également les espèces végétales les plus courantes.

Enfin, des interventions ont pu être organisées avec l'école de Pérignat-sur-Allier. Nous avons travaillé avec 2 classes de CP-CE1 lors d'une première séance en classe sur une meilleure connaissance des oiseaux de manière générale et sur une première approche des espèces qui nous entoure. Une seconde intervention est prévue en janvier avec chacune des classes pour travailler sur le thème de l'arbre.

DATES	ETABLISSEMENTS	THEMATIQUES	NB PARTICIPANTS
23/03/2023	Ecole maternelle de Lempdes (PS – MS – GS)	Découverte des oiseaux de l'Ecopôle	44
04/04/2023	IME Issoire (Collège)	Découverte de l'Ecopôle	6
08/09/2023	ECOPOLYS (CE – CM)	Découverte des oiseaux de l'Ecopôle	36
08/09/2023	ECOPOLYS (CE – CM)	Découverte des oiseaux de l'Ecopôle	38
20/10/2023	Lycée Gergovie – Clermont-Ferrand	Découverte des oiseaux de l'Ecopôle	20
02/11/2023	Club Ados des Martres-de-Veyre	Découverte des oiseaux de l'Ecopôle	10
07/12/2023	Ecole Pérignat-sur-Allier (CP-CE1)	Découverte des oiseaux près de chez nous	22
08/12/2023	Ecole Pérignat-sur-Allier (CP-CE1)	Découverte des oiseaux près de chez nous	21
18/01/2024	Ecole Pérignat-sur-Allier (CP-CE1)	Découverte des arbres	22
19/01/2024	Ecole Pérignat-sur-Allier (CP-CE1)	Découverte des arbres	21
TOTAL			197

INTERVENTION GRAND PUBLIC

Cette année, des sorties natures ont pu être organisée à chaque saison et sous différentes formes. Une première sortie a été proposée en hiver à l'occasion des Journées mondiales des zones humides afin

d'observer les différentes espèces qui occupent le site pendant la période hivernale.

Une deuxième sortie a été proposée au printemps afin de profiter des espèces estivales et de l'ambiance sonore du printemps.

En juillet, nous avons décidé de parcourir l'ENS sous forme de maraudage en sensibilisant les promeneurs et usagers du site sur la biodiversité et sur les bons comportements à adopter pour préserver le site.

Enfin, une dernière sortie a été réalisée en octobre, sur les oiseaux migrateurs et la biodiversité en automne.

THEMES	DATES	Nb participants
JMZH – Les hivernants à l'Ecopôle du Val d'Allier	04/02/2023	15
Les oiseaux de printemps à l'Ecopôle	24/05/2023	17
Maraudage – Sensibilisation des visiteurs	26/07/2023	30
L'automne à l'Ecopôle du Val d'Allier	21/10/2023	13
TOTAL		75

En parallèle de ces animations réalisées par la LPO, le SEAT propose et réalise un programme d'animation annuel axé sur la sensibilisation à la protection de la nature. En 2023, plusieurs animations nature ont eu lieu sur l'ENSIL auprès grand public en collaboration avec différents partenaires (NAP, Barbarin, Pose sauvage, etc...).

21. PA12. ORGANISATION DE CHANTIERS PARTICIPATIFS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

En 2023, plusieurs chantiers nature bénévoles ont été organisés :

Organisateur	Date	Zone ciblée	Nature du chantier	Type bénévole	Nombre bénévoles	Durée	Remarques
LPO DT63	23/03/23	Etang des Varennes / Bellerive / Le Pacage	Entretien des radeaux à l'aridés	Partenariat Michelin + association	35	1 journée	Changement des graviers des radeaux
LPO DT63	09/12/23	Prairie des Varennes / Talus à orchidée	Construction d'un exclos / Fauche avec exportation	Appel à bénévoles	4	½ journée	Mise en défens d'une portion de prairie des Varennes anti petits et grands herbivores
SEAT	XX/01/24	Etang des Varennes / Roselière Bellerive	Arrachage de ligneux	Lycée agricole de Marmillat	10	2 jours	Coupe et arrachage de ligneux sur la roselière

22. MS2. CONCERTATION PERMANENTE AVEC LES ACTEURS LOCAUX

Cette année, 4 réunions de coordination ont eu lieu entre les acteurs locaux, gestionnaires de l'ENSil du Val d'Allier les 07/04/23 ; 18/04/23 ; 12/10/23 et 20/12/23.

Ces temps d'échanges collectifs permettent d'assurer un suivi régulier de la gestion conservatoire des milieux naturels afin d'améliorer cette dernière aux regards des contraintes budgétaires, humaines et matérielles associées.

23. MS3. COORDINATION, SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER

La coordination des opérateurs entre eux et avec le SEAT et les autres acteurs et partenaires est indispensable pour assurer la conduite et la bonne réalisation des actions, pour faire face aux imprévus et pour fluidifier les échanges réguliers et anticiper les problématiques de gestion. Citons par exemple, une réunion du comité de gestion de l'Ecopôle du Val d'Allier qui s'est tenue le 12/12/23 à Pérignat-sur-Allier afin de faire le bilan des actions menées en 2023 et présenter le prévisionnel 2024.

En plus de cette réunion, de nombreux échanges ont eu lieu au cours de l'année pour assurer la bonne mise en œuvre du plan de gestion. Ce travail de coordination est difficile à mesurer, ce qui lui vaut la dénomination d'action « fantôme ». En effet, il semble délicat de comptabiliser tous les échanges sur une année (mails, appels téléphoniques, rencontres physiques, courriers...), mais le temps qu'ils représentent une fois cumulés n'est pas négligeable (et largement sous-estimé), ce qui justifie son financement.

BILAN FINANCIER 2023

Programmation 2023		Prévisionnel				Réalisé				Commentaires
Code	Intitulé	TOTAL	LPO	REGIE	NAP	TOTAL	LPO	REGIE	NAP	
IE - Indicateur et évaluation		2 205,00 €								
IE 1	Rédaction du rapport d'activité annuel	2 205,00 €	1 705,00 €	500,00 €		2 205,00 €	1 705,00 €	500,00 €	0,00 €	RDA non finalisé au 30/01 + finalisé livré au 07/02
IP - Interventions sur le patrimoine naturel		28 590,00 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
IP1a	Maintien des zones pionnières (berges, grèves, îlots à laro-limicoles)	2 160,00 €	2 160,00 €			2 160,00 €	2 160,00 €	0,00 €	0,00 €	réalisé hors période sensible
IP2a	Entretien des radeaux à Laridés	2 160,00 €	2 160,00 €			2 160,00 €	2 160,00 €	0,00 €	0,00 €	travaux entretien et remplacement radeaux fin d'hiver 2023
IP2b	Remplacement des radeaux à Laridés	3 850,00 €	3 850,00 €			3 850,00 €	3 850,00 €	0,00 €	0,00 €	budget fléché sur action IP5 - réalisation travaux début d'année 2024
IP5	Création de mares et maintien du réseau existant	860,00 €	860,00 €			860,00 €	860,00 €	0,00 €	0,00 €	réalisation début d'année 2024
IP7a	Entretien des boisements (ripisylves, haies, arbres isolés...)	4 160,00 €	2 160,00 €	2 000,00 €		4 160,00 €	2 160,00 €	2 000,00 €	0,00 €	travaux réalisés en novembre/décembre 2023
IP8a	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales	1 800,00 €	1 800,00 €			1 800,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €	veille et arrachage été 2023
IP12	Gestion des milieux ouverts: prairies, zones enherbées et espaces interstitiels	13 600,00 €	3 600,00 €		10 000,00 €	9 600,00 €	3 600,00 €	0,00 €	6 000,00 €	fauche en novembre + paturage d'avril à décembre 2023 - 6000€ écopaturage
ME - Maintenance, Entretien et Outils Partagés		17 600,00 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
ME1a	Limiter les pollutions - nettoyage	8 500,00 €		8 500,00 €		8 500,00 €	0,00 €	8 500,00 €	0,00 €	
ME2a	Entretien des parcs de pâturage	5 500,00 €		5 500,00 €		5 500,00 €	0,00 €	5 500,00 €	0,00 €	
ME2b	Restauration des parcs de pâturage	3 600,00 €	3 600,00 €			3 600,00 €	3 600,00 €	0,00 €	0,00 €	
SP - Surveillance et Police de l'Environnement		7 260,00 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
SP 1	Veille écologique	2 260,00 €	2 260,00 €			2 260,00 €	2 260,00 €	0,00 €	0,00 €	1 à 2 visites / mois en fonction de la saison
SP 2	Veille et entretien aménagements	5 000,00 €		5 000,00 €		5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	
AT - Aménagement touristique et gestion de la fréquentation		6 100,00 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
AT22a	Entretien des cheminements et des aménagements	2 000,00 €		2 000,00 €		2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	
AT22b	Restauration des cheminements et des aménagements	4 100,00 €	4 100,00 €			4 100,00 €	4 100,00 €	0,00 €	0,00 €	
PA - Prestations d'accueil et d'animation		5 280,00 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
PA12	Organisation de chantiers participatifs en faveur de la biodiversité	5 280,00 €	5 280,00 €			5 280,00 €	5 280,00 €	0,00 €	0,00 €	Animations et chantiers bénévoles
MS - Management et soutien		3 800,00 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
MS2	Concertation permanente avec les acteurs locaux	550,00 €	550,00 €			550,00 €	550,00 €	0,00 €	0,00 €	Réunions techniques entre partenaires
MS3	Coordination, Suivi administratif et financier	3 250,00 €	2 750,00 €	500,00 €		3 250,00 €	2 750,00 €	500,00 €	0,00 €	échanges et suivi AF
CS - Etude du patrimoine naturel		9 040,00 €				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
CS1	Suivi de l'Avifaune	6 780,00 €	6 780,00 €			6 780,00 €	6 780,00 €	0,00 €	0,00 €	Rapport de suivi intégré au rapport d'activité
CS5	Suivi des Amphibiens	2 260,00 €	2 260,00 €			2 260,00 €	2 260,00 €	0,00 €	0,00 €	Rapport de suivi en annexe
COÛTS TOTAUX		79 875,00 €	45 875,00 €	24 000,00 €	10 000,00 €	75 875,00 €	45 875,00 €	24 000,00 €	6 000,00 €	

PREVISIONNEL 2024

En 2024, les actions prévues dans le cadre du plan de gestion de l'ENSil sont les suivantes :

Code	Intitulé	2024
EI - Prestations de conseils, études et ingénierie INVEST		5 565,00 €
	Etude biodiversité Champmot	
EI19	Etude hydrologique	5565
IE - Indicateur et évaluation INVEST		2 205,00 €
IE 1	Rédaction du rapport d'activité annuel (dont ENS)	2 205,00 €
IP - Interventions sur le patrimoine naturel		34 140,00 €
IP1a	Maintien des zones pionnières (berges, grèves, îlots à laro-limicoles)	2 160,00 €
IP2a	Entretien des radeaux à Laridés	2 160,00 €
IP2b	Remplacement des radeaux à Laridés	3 000,00 €
IP3	Création et maintien des aménagements écologiques (abris aquatiques, abris terrestres,	1 540,00 €
IP5	Création de mares et maintien du réseau existant	720,00 €
IP7a	Entretien des boisements (ripisylves, haies, arbres isolés...)	4 160,00 €
IP8a	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales	1 800,00 €
IP12	Gestion des milieux ouverts: prairies, zones enherbées et espaces intersticiels	13 600,00 €
IP14	Restauration des zones pionnières en cours de fermeture	5 000,00 €
ME - Maintenance, Entretien et Outils Partagés		17 600,00 €
ME1a	Limiter les pollutions - nettoyage	8 500,00 €
ME2a	Entretien des parcs de pâturage	5 500,00 €
ME2b	Restauration des parcs de pâturage	3 600,00 €
SP - Surveillance et Police de l'Environnement		8 390,00 €
SP 1	Veille écologique	2 260,00 €
SP 2	Veille et entretien aménagements	5 000,00 €
SP3	Partenariat pompiers, gendarmerie et OFB	1 130,00 €
AT - Aménagement touristique et gestion de la fréquentation		7 100,00 €
AT6	Accompagnement aménagement de la mare pédagogique Champmot ENSil INVEST	
AT22a	Entretien des cheminements et des aménagements	2 000,00 €
AT22b	Restauration des cheminements et des aménagements	4 100,00 €
AT33	Signalétique pédagogique et réglementaire	1 000,00 €
PA - Prestations d'accueil et d'animation		1 130,00 €
PA12	Organisation de chantiers participatifs en faveur de la biodiversité	1 130,00 €
Cc - Création de supports de communication et de pédagogie		1 500,00 €
MS - Management et soutien		5 400,00 €
MS1	Organisation et animation de comités techniques et comité de pilotage	1 600,00 €
MS2	Concertation permanente avec les acteurs locaux	550,00 €
MS3	Coordination, Suivi administratif et financier	3 250,00 €
COÛTS TOTAUX		83 030,00 €

ANNEXES

24. RAPPORT DE SUIVI AMPHIBIENS

25. RAPPORT D'ACTIVITE REGIE DE TERRITOIRE

CS5 : Suivi des Amphibiens sur l'ENSIL de l'Ecopôle du Val d'Allier

Plan de gestion 2022-2031

Suivi 2023



Communes de Pérignat-sur-Allier et
La-Roche-Noire (63)



Janvier 2024

PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT



REFERENCE DU DOCUMENT

DESPEAUX M., 2023. *Suivi des populations d'Amphibiens sur l'ENSIL de l'Ecopôle du Val d'Allier.* LPO Auvergne-Rhône-Alpes, 11p.

REDACTION ET VALIDATION

Objet	Date	Personne
Rédaction	25/01/2024	Manon DESPEAUX, Cheffe de projet
Relecture et validation	30/01/2024	Matthieu Le Roux, Chef du Service Conservation

STRUCTURE

LPO AURA délégation Auvergne

2 rue du Clos Perret

63100 Clermont-Ferrand

CREDITS PHOTO

Page de garde : Crapaud calamite, A. RENAUX ; Grenouille agile, R. RIOLS

SOMMAIRE

I.	DESCRIPTION DU SITE D'ETUDE ET OBJECTIFS DU SUIVI	4
1.	Description du site d'étude	4
2.	Objectif du suivi	5
II.	MATERIELS ET METHODE	6
3.	Protocole « POP AMPHIBIENS »	6
4.	Aire de Suivi	6
III.	RESULTATS ET DISCUSSION	8
IV.	CONCLUSION	10

I. DESCRIPTION DU SITE D'ETUDE ET OBJECTIFS DU SUIVI

1. DESCRIPTION DU SITE D'ETUDE

A une quinzaine de kilomètres au sud-est de Clermont-Ferrand se trouve un ensemble de gravières sur une superficie de plus de 125 ha (dont 35 ha actuellement en eau), en zone alluvionnaire sur la rive droite de l'Allier.

Superficie : 308 ha
Département : Puy-de-Dôme (63)
Région naturelle : Plaine de la Limagne
Communes : Limons, Mons, Ris et Puy-Guillaume
Altitude : 266-272
Carte géologique 1/50 000 : Maringues (670)
Coordonnée GPS : 46.002668/3.470302
Cartes IGN 1/25 000 : 2630 E St Yorre

Ce secteur de l'Allier a fait l'objet d'une exploitation intensive de granulats depuis les années 60 par de très nombreux exploitants et sans aucune cohérence. Cela a amené par exemple à la disparition du château de Bellerive dans les années 70. Une dernière autorisation préfectorale a été accordée en 2001 dans le but d'exploiter les dernières zones disposant d'alluvions en échange d'un réaménagement global. Cette exploitation qui se terminera en 2016 a été faite en concertation avec les élus et la LPO Auvergne. Cela a permis un réaménagement exemplaire à plus d'un titre qui fait de ce site aujourd'hui référence.

Dès 2004, le Syndicat mixte d'Étude et d'Aménagement Touristique (SEAT, regroupant les communautés de communes de Mur-ès-Allier et Gergovie-Val-d'Allier, dont font partie les communes de Pérignat-ès-Allier et la Roche Noire) a missionné la LPO Auvergne afin qu'elle mène une première phase de réflexion et d'initiation du projet d'Ecopôle du Val d'Allier. L'objectif de ce programme est de réhabiliter les gravières au fur et à mesure de leur exploitation et après qu'elles aient été exploitées, de façon à les rendre les plus attractives possible pour la faune sauvage et en particulier les oiseaux, tout en y assurant l'accueil et la sensibilisation d'un large public. La proximité de la rivière Allier et la situation du site sur un axe migratoire important à l'échelle régionale pour les oiseaux d'eau renforcent l'intérêt du projet.

Depuis 2019, le site de l'Ecopôle a fusionné avec l'ancien ENS du Pacage pour devenir l'ENSil de l'Ecopôle du Val d'Allier. Après une première phase de réhabilitation menée dans le cadre des Plans Loire 3 et 4, durant laquelle le site a été restauré en milieux naturels dans son ensemble, le plan de gestion a pour vocation de finaliser la restauration de certains habitats, l'aménagement du site et de poursuivre sa gestion et les suivis associés.



Photo 1. Vue sur les bassins de Bellerive et Varennes depuis la plateforme d'observation de la SPAC

2. OBJECTIF DU SUIVI AMPHIBIENS

Les Amphibiens représentent un enjeu de conservation particulier sur le site. Premièrement, tous les Amphibiens sont des espèces protégées en France. Inféodés aux zones humides, et plus particulièrement aux zones de mares, ce sont de bons indicateurs de la qualité de ces milieux. Ensuite, l'Ecopôle du Val d'Allier a fait l'objet de la création de nombreuses mares lors de sa réhabilitation écologique. Ainsi, le suivi des populations d'Amphibiens nous permet de mesurer l'efficacité de la restauration de ces milieux. Enfin, la présence de deux espèces en particulier parmi les 7 connues sur le site, le Crapaud calamite *Epidalea calamita* et la Grenouille agile *Rana dalmatina*, toutes deux classées comme Quasi-menacées sur la Liste Rouge des Amphibiens d'Auvergne, font de ces taxons un enjeu majeur de conservation sur le site.

Dans ce contexte, 2 suivis ont été menés au cours du précédent plan de gestion 2015-2020, à savoir en 2016 et en 2020 afin d'évaluer les actions de gestion conservatoire en faveur de ces espèces. Dans le cadre du nouveau plan de gestion 2022-2031, le suivi des Amphibiens fait l'objet d'une fiche action pour lequel il est prévu une reconduction du suivi tous les 2 ans afin de suivre l'évolution des populations d'espèces fréquentant les zones favorables sur le site, en termes de diversité et d'abondance. Les résultats obtenus seront mis en relation avec la gestion conservatoire des mares et des préconisations pourront être apportées pour améliorer cette dernière.

Le présent rapport présente les résultats du suivi mené en 2023, deuxième année du second plan de gestion de l'Ecopôle du Val d'Allier.

II. MATERIELS ET METHODE

3. LE PROTOCOLE « POP AMPHIBIENS »

Inspiré du protocole POPAmphibiens communautés standardisé à l'échelle nationale, le suivi des Amphibiens a consisté à réaliser des prospections visuelles et auditives des zones favorables.

Les conditions de prospections ont été les suivantes :

- 3 passages entre mars et juin, répartis sur la période d'activité des amphibiens pour contacter l'ensemble du cortège d'espèces (précoces, intermédiaires et tardives)
- Prospections d'un ensemble de sites aquatiques favorables à la présence des amphibiens et identifiés au préalable
- Démarrage des prospections 30 minutes après le coucher du soleil, en soirée à la lampe torche pour faciliter la détection des spécimens
- Des conditions météo favorables à l'observation
- Comptage des mâles chanteurs et du nombre total d'individus de chaque espèce, identification des espèces observées et identification du stade de développement

L'analyse se base exclusivement sur les données issues de ce suivi protocolé.

4. AIRE DE SUIVI

L'aire de prospection concerne le périmètre de l'ENSil, entité bénéficiant d'un plan de gestion. Cette aire a été divisée en zones de prospection composées d'un ou plusieurs sites aquatiques, plus restreintes et correspondant aux zones de mares, pour réaliser le suivi (cf. carte1). Ces zones sont issues du suivi mené en 2020 lors du précédent plan de gestion mais des compléments de zones ont été apportés.

Zones de prospection des Amphibiens sur l'écopôle du Val d'Ailler - Suivi 2023



Carte 1 - Périmètre d'étude et zones de prospection

III. RESULTATS ET DISCUSSION

Il est à noter qu'au cours de l'année 2023, 290 données d'observation d'amphibiens au total ont eu lieu, réparties entre mars et juillet 2023 (données issues de la base de données FAUNE AURA).

Au total, 6 espèces d'amphibiens ont été observées sur le site :

- Grenouille agile (*Rana dalmatina*)
- Crapaud calamite (*Epideia calamita*)
- Crapaud commun ou épineux (*Bufo bufo / spinosus*)
- Complexe des Grenouilles vertes (*Pelophylax* sp.)
- Triton palmé (*Lissotriton helveticus*)
- Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*)

Les 3 passages ont été réalisés le 14 mars, le 30 mars et le 20 mai pour lesquels 161 individus ont été contactés (cf. tableau 1).

				Mars		Mai	Total général
Nom commun	Nom scientifique	LRR	PN	14-mars	30-mars	20-mai	
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	LC	OUI	0	0	3	3
Crapaud calamite	<i>Epideia calamita</i>	NT	OUI	0	0	18	18
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	NT	OUI	16	82	0	100
Complexe des Grenouilles vertes	<i>Pelophylax</i> sp.	DD	OUI	0	0	40	40
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	LC	OUI	2	0	0	2
Total général				18	82	61	161

Globalement, les observations ont été faites au sein des zones de prospection identifiées (cf. carte 2). Néanmoins, il est à noter qu'un certain nombre de pièces d'eau temporaires ont connu un assec précoce dès le printemps, combiné à une perméabilité du substrat (milieu alluvionnaire), des observations ont été faites à proximité de ces zones probablement plus favorables à leur présence (cf. carte 2).



Carte 2 Localisation des données d'observation du cortège d'espèces d'Amphibiens

La Grenouille agile a été principalement observée en zone 1 (Z1) correspondant à la zone de stockage ayant bénéficié d'une action de restauration – avec creusement de mare ; ainsi qu'en zone 2 (Z2) en rive gauche de l'étang de Bellerive, zone plus végétalisée. 32 pontes ont été observées en zone 9 (Z9), indiquant des conditions d'habitats adaptées à la reproduction de l'espèce. Il s'agit de l'espèce la plus observée sur le site dans le cadre de ce suivi.

Le complexe des grenouilles vertes a été principalement observé dans les zones de haut-fond du plan d'eau des Varennes, dont la distinction spécifique s'avère difficile sans analyses génétiques, tant les hybridations peuvent être importantes.

Le Crapaud calamite, a quant à lui été contacté sur la zone de stockage (Z1) et le long de la zone de criblage, identifiée sur la carte comme la zone 3 (Z3). En effet, cette espèce affectionne particulièrement les milieux anthropiques secondaires telles que les gravières, sablières, et autres sites d'extraction, friches, décharges et chantiers divers où il trouve refuge dans des pièces d'eau peu profondes et peu végétalisées. Par conséquent, le passé industriel de l'écopôle en fait un habitat majeur de cette espèce et donc une responsabilité forte dans la conservation du crapaud calamite. Par ailleurs, 6 données opportunistes ont été réalisées en zone 7 (Z7) correspondant à une petite dépression humide intéressante pour le crapaud calamite.

L'Alyte accoucheur a été observé à proximité de la zone 9 (Z9), où seuls 3 individus chanteurs ont été contactés en rive gauche de l'étang de Bellerive.

Enfin, le Triton palmé, seule espèce d'Urodèle détectée sur le site en 2023, a été observé dans des petites dépressions humides temporaires en bordure de sentier de la zone de stockage (Z1).

Il convient de préciser que des pontes de crapauds commun/épineux (N=115) ont été détectées le 15 mars de manière opportuniste dans une mare forestière en zone nord-ouest de l'étang des Varennes. Il s'agit de la seule observation de l'espèce sur le site en 2023 qui laisse penser que le crapaud commun ne fréquente pas le site de manière régulière.

Le réseau des mares artificielles semble fonctionnel du fait de la présence d'amphibiens et d'indices de reproduction sur certaines d'entre elles.

Par ailleurs, il convient de préciser que la route départementale constitue un frein important au déplacement des amphibiens car elle sépare l'Écopôle du Val d'Allier et l'espace test Champmot qui abrite des milieux potentiellement favorables dont une mare.

IV. CONCLUSION

En conclusion, les pièces d'eau stagnantes artificielles créées pour accueillir les amphibiens lors du précédent plan de gestion semblent convenir à la plupart des espèces d'Amphibiens. Néanmoins, les effectifs restent majoritairement réduits en dehors des pontes observées. Le

réseau de mares pourrait être consolidé et amélioré par le biais des nouvelles mares créées ou d'actions de recreusement des pièces d'eau subissant des assecs successifs liés aux sécheresses.

Une attention particulière doit être portée au maintien de l'ouverture de la zone Z1, ancienne zone de stockage. En effet, les mares qui ont été creusées sur cette zone sont très favorables aux amphibiens mais ce secteur tend à se revégétaliser rapidement en raison de la colonisation par les peupliers s'il n'est pas maintenu ouvert par des actions mécaniques ou d'éco-pâturage.



Rapport d'activité annuel 2023

ENSil Ecopôle du Val d'Allier – Plan de gestion 2022 – 2031

Communes de Pérignat-ès-Allier et la Roche-Noire – Département du Puy-de-Dôme

Encadrant technique : Sevan BATMAZYAN

Directrice : Lise LALANNE

Introduction

Situé en rive droite de l'Allier, aux limites de l'agglomération clermontoise, l'Ecopôle englobe un ensemble de gravières dont l'exploitation s'est terminée en 2016. L'intérêt écologique du site réside en sa proximité à la rivière Allier et son implantation sur un axe migratoire important pour les oiseaux d'eau.

Inscrite au Contrat Territorial Val d'Allier Alluvial, la gestion du site entre 2016 et 2020 consistait à poursuivre la réhabilitation écologique des gravières entreprise en 2010, afin de favoriser l'accueil d'une riche biodiversité, tout en y assurant l'accueil et la sensibilisation d'un large public. Pour assurer une continuité des actions, le SEAT et la LPO ont participé à la définition du nouveau contrat territorial Val d'Allier Alluvial lors de groupes de travail, réunions territoriales et comité de pilotage.

La réhabilitation du site a été faite en concertation avec le SEAT, le carrier (GIE de Bellerive) et la LPO Auvergne. Cela a permis un réaménagement exemplaire, à plus d'un titre, qui fait de ce site aujourd'hui une référence.

Après 2018, ayant marqué la valorisation et l'ouverture du site au public, l'intégration d'une multiplicité d'acteurs dans le fonctionnement global et les réflexions autour de l'Ecopôle s'intensifient et se poursuivent.

Fin 2018, au regard de la cohérence des actions, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a rétrocédé ses parcelles de l'ENS du Pacage au SEAT et procédé à la labélisation de l'ensemble du site en ENS d'initiative locale. Cette union des deux sites a engendré en 2019 la fusion des deux plans de gestion de l'Ecopôle et du Pacage. Aussi, les intitulés d'actions présentées dans ce rapport, peuvent être différentes des années précédentes.

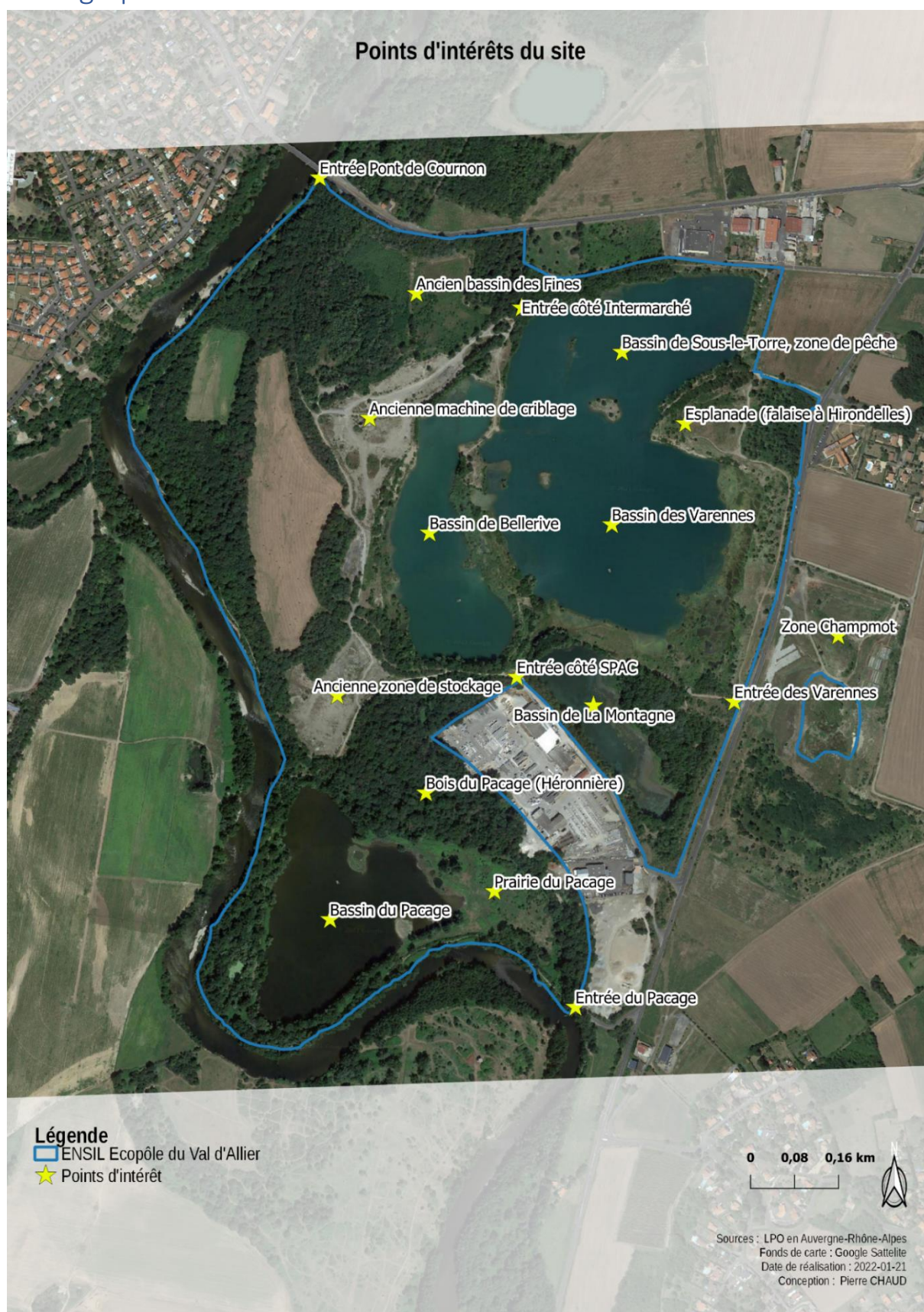
La Régie de territoire des deux rives, association d'insertion sociale par le travail, intervient en partenariat avec la LPO et le SEAT depuis 2019 pour les actions d'entretien courant, de veille patrimoniale et de médiation sociale sur le site. Cette innovation partenariale permet de faire participer des équipes en insertion professionnelle à un projet de réhabilitation et de gestion écologique ainsi qu'à la valorisation et l'accueil du public sur le site. En 2021 le rôle de la Régie de territoire sur l'ENSil est une nouvelle fois encadré par la LPO Auvergne et le SEAT pour assurer le bon déroulement des actions et l'atteinte des objectifs.

L'entreprise Nature aux pattes, représentée par Laurent MALY, intervient pour le maintien et la restauration des milieux ouverts par l'écopastoralisme ovin-caprin.

En 2020 et 2021, le plan de gestion de l'ENS a été mis à jour par un groupement d'acteurs composé de la LPO Auvergne, la Régie de territoire des deux rives, Nature aux pattes, Rural Combo et l'agence Vous êtes d'ici.

L'année 2023 correspond à la seconde année de mise en œuvre de ce plan de gestion décennal.

Cartographie du site



B.1 Limiter les pollutions- nettoyage

Afin de maintenir le site dans un état correct pour les visiteurs et éviter les pollutions, la Régie est intervenue chaque semaine tout au long de l'année 2023. La quantité de déchets dépendant fortement de la météo, l'arrivée de la saison estivale a été marquée par une forte augmentation du nombre de sacs poubelles ramassés, passant d'une moyenne de 9 sacs/semaine en hiver à 22 sacs/semaine au printemps. En été, deux passages par semaine sont réalisés pour ramasser les déchets du site. Le nombre de sacs de déchets ramassés sur l'Écopôle a été, en moyenne sur l'été 2023, de 17 sacs/jour. Cet automne aura été marqué par un beau temps ce qui a maintenu les deux jours de ramassage de déchets jusqu'à octobre. En moyenne, il a été ramassé 15 sacs/jour durant cette saison.

Les actions menées sont les suivantes :

- Ramassage des déchets sur l'ensemble du site [hebdomadaire d'octobre à mai et bi-hebdomadaire de juin à septembre : 4 opérateurs minimum – 3 heures/jour]
- Evacuation et changement des sacs poubelles installés sur la zone fréquentée [hebdomadaire d'octobre à mai et bi-hebdomadaire de juin à septembre : 4 opérateurs minimum – 3 heures/jour]
- Ramassage des dépôts sauvages, notamment du côté Intermarché et Alkern (Béton, canapé, chaises, palettes, sommier, etc.) [ponctuel : 4 opérateurs minimum – 3 heures/jour]
- Tri et mise en déchetterie [hebdomadaire d'octobre à mai et bi-hebdomadaire de juin à septembre : 4 opérateurs minimum – 1 heure/jour]

B.2 Entretien et restauration des parcs de pâturage

L'entretien courant des parcs de pâturage a été effectué par la Régie de territoire. La Régie est ainsi intervenue principalement sur la période d'avril à juin ainsi qu'au début de l'automne afin de restaurer l'ensemble des parcs de pâturage. La réparation des clôtures s'est poursuivie sur le second semestre 2023, notamment sur le parc du Pacage. De plus, la Régie assure le réapprovisionnement en eau des animaux dédiés à l'écopastoralisme présents sur le site, particulièrement en été. Les échanges entre l'éleveur et la Régie ont permis d'agir rapidement et avec efficacité.

Ainsi, plusieurs actions ont été effectuées durant l'année 2023 :

- Approvisionnement en eau des animaux [hebdomadaire voire bi-hebdomadaire sur la période estivale – 2 opérateurs]
- Restauration complète de la clôture du parc de pâturage du Pacage par le remplacement des piquets, fils et tendeurs défectueux, la remise en tension des fils pour assurer la bonne tenue des clôtures et la pose de barbelé pour limiter le braconnage [ponctuel : avril – 4 opérateurs minimum]
- Entretien des clôtures du Parc 2 par le débroussaillage des abords de la clôture (intérieur et extérieur), réparation de la clôture et du portillon par le remplacement des fils et tendeurs défectueux, remise en tension des fils pour assurer la bonne tenue des clôtures [ponctuel : avril – 2 opérateurs]
- Réparation des abris (renouvellement des planches cassées), lasure du bois [ponctuel : avril – 2 opérateurs]
- Restauration de la clôture du Parc 3 et de son sas de contention, ouverture de poches dans les massifs de ronces/églandiers permettant le passage des animaux et leur offrant un refuge [ponctuel : avril – 5 opérateurs]
- Fauche de la végétation aux abords des Parcs 1, 2 et 3 suite aux préconisations du SEAT liées aux risques incendies [ponctuel : juin – 3 opérateurs minimum]

- Restauration de la clôture du parc de pâturage du Pacage côté Héronnière [ponctuel : - octobre-novembre – 2 opérateurs]
- Création d'un sas de contention au parc de pâturage du Pacage et le renfort du portillon d'entrée [ponctuel : octobre-novembre-décembre – 2 opérateurs]

B.3 Veille écologique

Le public, de plus en plus nombreux du site de l'Ecopôle ; accroît la vulnérabilité de sa biodiversité exceptionnelle. La Régie, de par sa présence constante, maintient une surveillance du site pour limiter les perturbations provoquées par les incivilités et le vandalisme. Cela donne aussi lieu à la vérification de l'état des aménagements et infrastructures

- Médiation sociale et sensibilisation du public de manière continue (chien non tenue en laisse, baignade interdite, feux interdits, bivouac interdit) [quotidien – 4 opérateurs minimum]
- Passage pour effectuer la veille [hebdomadaire de septembre à avril et bi-hebdomadaire de mai à août – 4 opérateurs minimum]

B.4 Veille et entretien des sentiers et des aménagements

L'objectif de cette action est d'entretenir les aménagements et assurer la sécurité des visiteurs de l'ENS tout en garantissant une praticabilité des sentiers par la fauche de ceux-ci. De plus, l'abattage d'arbres et la coupe des branches en sous-bois sont effectués aussi rapidement que nécessaire. Une veille préalable à cet entretien est réalisée chaque semaine afin de planifier les jours d'intervention. Le mois de novembre 2023 aura été chargé en évacuation de branchages et abattages d'arbres dangereux, effectués de manière proactive et réactive, du fait de la tempête Frederico.

La Régie veille à la sécurité du public et à la perméabilité des fermetures d'accès aux zones sensibles en surveillant l'état des aménagements du site.

- Abattage d'arbres au fil de l'eau [ponctuel : mars-mai-juillet-août-octobre-novembre : 2 opérateurs minimum]
- Marcottage avec des tiges d'églantier afin de bloquer les sentiers sauvages non désirés autour du parc 2 [ponctuel : avril – 2 opérateurs]
- Réparation des observatoires avec le redressement de grillages dégradés, la consolidation des bancs en bois, réparation des marches cassées sur les escaliers de la zone Montagne [ponctuel : mars-avril-mai – 2 opérateurs]
- Réparation de panneaux d'information dégradés [ponctuel : juillet-octobre – 3 opérateurs]
- Confection d'une barrière en bois sur le belvédère donnant sur le bassin des Varennes [ponctuel : mai – 6 opérateurs sur 5 jours]
- Débroussaillage de la Renouée du Japon le long des sentiers de la Voie Verte côté Pacage [ponctuel : mai-juin – 4 opérateurs minimum sur 5 jours]
- Pose d'un piquet de bois à l'entrée côté Esplanade pour empêcher l'accès aux voitures [ponctuel : octobre – 2 opérateurs]
- Obstruction d'un sentier sauvage à l'observatoire Le Coz, entrée des Varennes, avec une lisse en bois [ponctuel : décembre – 2 opérateurs]
- Obstruction d'un sentier sauvage à l'observatoire aux bas des marches côté SPAC avec du fil métallique [ponctuel : décembre – 2 opérateurs]

B.5 Accompagnement du projet d'aménagement de la zone Champmot et de la mare pédagogique Ensil

La Régie assure, avec les différents partenaires, la cohérence du projet d'aménagement de la zone Champmot. Sur le premier semestre de l'année 2023, l'équipe a réalisé des actions visant la

revégétalisation du site, l'entretien des sentiers et clôtures. La seconde partie de l'année a été marquée principalement par la préparation du festival Ecopolys.

- Accueil des habitants des communes de Pérignat-sur-Allier et de la Roche-Noire pour la récupération des déchets verts (branchages uniquement) et mise à disposition de broyat [hebdomadaire : 2 opérateurs tous les mercredi – 2h30/jour]
- Broyage des déchets verts pour en faire du broyat disponible pour les habitants des communes concernées [mensuel – 4 opérateurs minimum]
- Plantation d'une haie arbustive le long de l'espace test maraîcher, de la route départementale RD1, dans le futur poulailler ainsi que sur le site de gardiennage [ponctuel : mars-avril – 7 opérateurs]
- Débroussaillage et entretien des sentiers [ponctuel : mai-septembre-octobre – 3 opérateurs]
- Construction et installation d'un perchoir à rapaces sur la zone agricole de Champmot [ponctuel : août – 3 opérateurs]
- Préparation des Ecopolys par l'installation des panneaux de signalisation, l'embellissement du site Champmot (coupe de branchages, évacuation de gravats, bois, ...), le débroussaillage des sentiers pédestres, l'installation de voiles d'ombrage chez les gardiens du site [ponctuel : septembre – 7 opérateurs]
- Creusage et remblai d'une tranchée destinée à l'installation de l'électricité [ponctuel : septembre-novembre – 3 opérateurs]

B.6 Sécuriser le site

Grâce à la réactivité de tous les partenaires du site et à la présence constante de la Régie sur le site, les arbres dangereux ont été abattus et débités sur place afin de garantir la sécurité des usagers. Les sentiers sauvages sont peu à peu bloqués par l'équipe de la Régie afin de faire respecter le balisage et les cheminements du site tout en garantissant la sécurité des usagers.

- Abattage d'arbres au fil de l'eau [ponctuel : mars-mai-juillet-août-octobre-novembre : 2 opérateurs minimum]
- Fermeture de l'entrée côté Esplanade avec mise en place d'un filin métallique [ponctuel : septembre – 2 opérateurs]
- Pose d'un piquet de bois à l'entrée côté Esplanade pour empêcher l'accès aux voitures [ponctuel : octobre – 2 opérateurs]
- Réparation des marches cassées et des cornières métalliques sur les escaliers de la zone Montagne [ponctuel : mai-juin-septembre-octobre-décembre – 2 opérateurs]
- Réparation des escaliers de la zone Montagne s'étant effondré [ponctuel : avril – 2 opérateurs]
- Réparation de la barrière sur les escaliers donnant accès à l'observatoire Bellerive [ponctuel : septembre – 2 opérateurs]
- Retrait des lisses en bois le long des anciens escaliers, au niveau du bassin de la Montagne, proche de l'entrée côté SPAC, afin de clarifier le cheminement désiré et d'éviter tout accident [ponctuel : septembre – 2 opérateurs]

B.7 Entretien des milieux ouverts

La Régie a réalisé des opérations d'entretien des milieux ouverts durant cette année 2023 avec notamment l'intervention mécanique auprès des espèces exotiques envahissantes végétales et la limitation de l'embroussaillage des abords des parcs de pâturage.

- Débroussaillage et entretien des parcs à animaux [ponctuel : avril-septembre – 7 opérateurs]
- Réouverture du parcours sur la prairie maigre de l'Esplanade [ponctuel : avril – 3 opérateurs]

B.8 Lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales

- Extraction d'un géotextile déchiré couvrant une zone d'infestation de Renouée du Japon puis arrachage manuel des taches de propagation dans le Parc 2 [ponctuel : avril – 3 opérateurs]
- Arrachage de nouveaux plants de Renouée du Japon sur la zone Champmot [ponctuel : mars-juin – 2 opérateurs]
- Intervention à l'aide de débroussailleuses sur la Renouée du Japon le long de la voie verte [juin – 5 opérateurs]

B.9 Entretien des boisements

Non réalisé à ce jour.

B.10 Signalétique

La Régie a notamment effectué la réfection des panneaux d'information sur les sentiers du site.

- Remplacement de plexiglass cassés, réparation de deux panneaux d'informations [ponctuel : juillet-septembre – 3 opérateurs]
- Retrait d'un panneau de signalisation non pertinent (« travaux sur la voie verte ») [ponctuel : décembre – 1 opérateur]
- Stabilisation d'un panneau de signalisation en bas des marches de la zone Montagne [ponctuel : décembre – 1 opérateur]

B.11 Organisation et animation de comités techniques et comité de pilotage

Non réalisé à ce jour.

B.12 Concertation permanente avec les acteurs locaux

La Régie, en coopération avec le SEAT, la LPO, Nature aux pattes, la mairie de Pérignat-sur-Allier, l'association de pêche présente sur site, a participé aux réunions liées à l'usage du site et à son entretien.

- Une réunion de coordination pour la gestion du site avec les partenaires de la Régie (LPO, SEAT, Nature aux pattes) afin de clarifier les orientations et les attendus de l'année 2023 pour le site de l'Écopôle Val d'Allier [mars]
- Laurent MALY (Nature aux pattes) a été consulté régulièrement afin de déterminer les réparations à entreprendre au niveau des parcs de pâturage [mensuel]
- La Régie, en lien étroit avec Anatole GRUZELLE (SEAT), a été mobilisée tout au long de l'année afin de répondre avec réactivité sur divers travaux à réaliser et actions à mener
- La Régie a participé à deux réunions concernant la fréquentation du site de l'Écopôle Val d'Allier [avril – juillet]
- La Régie, en coopération avec l'association de pêche intervenant sur le site, a amélioré sa stratégie de gestion de déchets du site durant l'été 2023
- Une réunion de coordination pour la gestion du site a été réalisée avec les partenaires du site (LPO, SEAT, Nature aux pattes) afin de faire un bilan des actions menées durant cette année et clarifier les orientations et les attendus de l'année 2024 pour le site de l'Écopôle Val d'Allier [ponctuel : décembre]
- La Régie a participé à la soirée d'inauguration des bâtiments de l'espace Champmot en tant que partenaire historique du SEAT [ponctuel : septembre]
- La Régie, en tant qu'acteur de terrain, a participé au comité de gestion de l'Ecopôle Val d'Allier en présentant les actions menées durant l'année 2023 [ponctuel : décembre]

B.13 Coordination, suivi administratif et financier

La directrice de la Régie a participé à plusieurs groupes de travail sur la gouvernance du site

B.14 Rédaction du rapport d'activité annuel

La Régie a fourni un rapport d'activité annuel, en complément du rapport d'activité de mi-2023.